

## Comment punir la pédérastie.

**Auteur : Foucault, Michel**

### Présentation de la fiche

Coteb039\_f0309

SourceBoite\_039 | Freud. Sexualité. Folie. (Cours de Vincennes).

LangueFrançais

TypeFicheLecture

Note éditorialeTexte en ligne : <https://hdl.handle.net/2027/njp.32101073365171>

Références bibliographiques[Thorillon, Idées sur les loix criminelles, où l'on propose 460 loix nouvelles en place de celles qui existent aujourd'hui 1788](#)

RelationNumérisation d'un manuscrit original consultable à la BnF, département des Manuscrits, cote NAF 28730

### Références éditoriales

Éditeuréquipe FFL (projet ANR *Fiches de lecture de Michel Foucault*) ; projet EMAN (Thalim, CNRS-ENS-Sorbonne nouvelle).

Droits

- Image : Avec l'autorisation des ayants droit de Michel Foucault. Tous droits réservés pour la réutilisation des images.
- Notice : équipe FFL ; projet EMAN (Thalim, CNRS-ENS-Sorbonne nouvelle). Licence Creative Commons Attribution - Partage à l'Identique 3.0 (CC BY-SA 3.0 FR).

Notice créée par [équipe FFL](#) Notice créée le 02/10/2019 Dernière modification le 23/04/2021

---

"Les pederastes seront fouettés, mar-  
qués dans sa prison, et ensuite conduits  
aux galères à perpétuité."

Les tribunaux, réjection de 9 ans?  
(87)

"La pederastie ou le péché contre nature,  
monstre républicain des cœurs de hommes:  
ce crime est si horrible... qui s'agit de  
qui s'en demandent s'il n'est nul part, dans  
la crainte d'en donner connaissance à ceux  
qui ignorent son crime. ) Je ne connais  
encore de pederastie s'il n'est ou s'il n'est qu'  
ou n'est pas, s'il n'est pas ou s'il n'est pas  
+ d'une loi. Mais un crime est connu,  
et sur tout un crime contre nature, mais  
il est connu." (108)

BnF  
MSS

"Suis-je nos mœurs, dit de la comédie,  
il est puni par la loi." (109)

"Je connais que ce h. qui se respecte"

l'acte pénal doivent être retranchés de  
sa loi, qu'ils l'offensent moins que  
Dieu; et qu'à moins du scandale qui est  
un des maux réels qu'ils font à l'ordre  
civil, et d'ailleurs ne leur donner le temps  
d'espérer la grâce divine par une sincère  
penitence, il faut leur ôter de la  
mort naturelle, et y substituer la peine  
du secret // A regard du homicide, je crois  
que la règle est bien suffisante: leur crime est  
par le caractère d'animosité" (108-109).

Il faut des peines secrètes: "en  
cette occasion, on ne peut se dire que  
le secret est en contradiction avec la publicité  
de la punition, mais qu'il vaut mieux  
qu'on ignore le crime que ~~qu'on~~ s'en approche  
la punition?" (109)

Thouillon. De la loi  
criminelle. I. 1788